



**Réunion internationale d'examen de la
mise en œuvre du Programme d'action
pour le développement durable des
petits États insulaires en développement**

Distr. générale
11 janvier 2005
Français
Original : anglais



**Port-Louis, Maurice
10-14 janvier 2005**

Point 8 de l'ordre du jour

**Examen approfondi de la mise en œuvre
du Programme d'action pour le développement
durable des petits États insulaires en développement**

Résumés des réunions-débats

Note du Secrétariat

Additif

Réunion-débat 1

Vulnérabilités environnementales des petits États insulaires en développement (Lundi 10 janvier 2005, 15-18 heures)

Résumé des débats établi par les Coprésidents

1. La réunion-débat a porté sur les vulnérabilités environnementales des petits États insulaires en développement. La réunion-débat était présidée conjointement par Tagaloa Tuala Tagaloa, Ministre des ressources naturelles et de l'environnement de Samoa, et Marian Hobbs, Ministre de l'environnement et Ministre adjointe des affaires étrangères et du commerce (aide publique au développement) de la Nouvelle-Zélande. M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a dirigé les débats. Le groupe de discussion était composé de Rajendra K. Pachauri, Président du Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du changement climatique, Theophilus Ferguson John, Ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du logement de Sainte-Lucie, Salvano Briceño, Directeur du Secrétariat interinstitutions pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et Kenrick Leslie, Directeur du Centre de la Communauté des Caraïbes sur le changement climatique.

2. Tous les membres du groupe et intervenants ont exprimé leur profonde sympathie aux populations et aux gouvernements touchés par les récents tremblement de terre et tsunami qui se sont produits dans l'Océan indien et qui ont fait plus de 160 000 morts et détruit les moyens d'existence et les logements de populations entières dans 13 pays situés sur deux continents. À cet égard, un

message du Président des Maldives, Maumoon Abdul Gayoom, a été lu lors de la réunion. Dans ce message, le Président des Maldives lançait un appel à l'unité et demandait l'établissement d'un partenariat mondial en vue de la création de mécanismes permettant de faire face à des catastrophes environnementales de grande ampleur à l'avenir (voir annexe).

3. Les présentations faites par les membres du groupe ont suscité un dialogue interactif avec les Coprésidents et plus de 20 intervenants qui ont pris la parole lors de la réunion-débat, dont des représentants de gouvernements de petits États insulaires en développement et d'autres États, ainsi que d'organisations et de la société civile. Les recommandations du groupe seront présentées aux tables rondes qui se tiendront dans le cadre du débat de haut niveau afin d'encourager le dialogue intergouvernemental sur les mesures concrètes à prendre pour appliquer le programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et figureront dans le rapport de la Réunion internationale.

4. Les débats ont essentiellement porté sur l'évaluation et le renforcement des capacités des petits États insulaires en développement dans les domaines de la gestion de leurs vulnérabilités environnementales et de la mise en place de moyens permettant de résister aux effets des catastrophes dans des domaines spécifiques, notamment l'adaptation au changement climatique, la capacité de réaction face aux catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs conséquences, la promotion de stratégies intégrées de gestion des déchets et l'exploitation des sources d'énergie renouvelables. On trouvera ci-après un exposé des questions abordées et des recommandations formulées, qui peuvent être regroupées en trois catégories, ainsi que les mesures qui doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Les vulnérabilités environnementales des petits États insulaires en développement

5. Bien qu'ils soient différents à bien des égards, les petits États insulaires en développement ont plusieurs caractéristiques communes. Leur petite taille, leur forte densité de population, l'inadéquation de leurs infrastructures et le manque de ressources naturelles, notamment de ressources en eau douce, ont des répercussions non seulement sur leurs caractéristiques géophysiques mais aussi sur leur développement économique et social, qui sont encore aggravées par la variabilité du climat et des phénomènes climatiques extrêmes. Les populations habitant les zones côtières des pays de faible élévation sont exposées aux risques d'élévation du niveau de la mer, de cyclones, d'inondations et de tsunamis; dans les petits États insulaires en développement, ces risques sont exacerbés par le manque d'espace ou de possibilités de réinstaller les populations touchées ou de leur offrir d'autres moyens de subsistance.

6. Les particularités des écosystèmes insulaires, notamment les pêcheries, les récifs coralliens et les mangroves, sont aussi de plus en plus menacées par les changements climatiques, les catastrophes naturelles et une croissance économique non planifiée. Ces phénomènes peuvent avoir des conséquences nuisibles sur certains secteurs économiques comme le tourisme et l'agriculture, ainsi que sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Dans les Caraïbes, la menace que constituent les volcans souterrains situés à proximité de la Grenade et le fait que la région est exposée au risque de cyclones pendant 6 mois sur 12 sont particulièrement préoccupantes.

7. De nombreux petits États insulaires en développement sont aussi particulièrement exposés au risque de marée noire du fait qu'ils sont situés à proximité des routes de navigation empruntées par de gros pétroliers ou d'autres navires. Les rejets des navires de croisière menacent aussi les plages et les zones côtières ainsi que les écosystèmes et récifs coralliens fragiles.

S'adapter aux vulnérabilités

8. De nombreux participants ont souligné que la vulnérabilité des petits États insulaires en développement n'est pas seulement une question écologique, mais a des répercussions sociales et économiques considérables, comme le montrent les conséquences désastreuses des nombreuses catastrophes naturelles qui se produisent dans le monde en développement, notamment le dernier tsunami en Asie de l'Est. Pour les mêmes raisons, le changement climatique n'est pas seulement une menace géophysique mais met aussi gravement en danger la viabilité économique et sociale des petits États insulaires en développement.

9. L'adaptation aux vulnérabilités environnementales et au changement climatique est cruciale mais elle implique des choix difficiles et des arbitrages politiques concernant notamment l'intensification de l'aménagement du littoral ou, au contraire, son ralentissement ou son arrêt. Dans certains petits États insulaires en développement, il n'y a pas d'arrière-pays et la côte ne peut être évitée. Le seul choix est donc de rester sur l'île ou l'atoll ou d'en partir.

10. Alors que les risques naturels ne cessent de croître, la vulnérabilité est également plus grande du fait de l'augmentation du nombre de pauvres, de l'urbanisation sauvage et de la dégradation de l'environnement. Comme l'a souligné l'un des intervenants, « les risques naturels sont inévitables, mais les catastrophes ne le sont pas ». Il faut examiner dans quelle mesure la déforestation et l'occupation des sols exposent les petits États insulaires en développement à de plus grands risques naturels.

11. L'importance des stratégies d'atténuation des risques a été soulignée. On a insisté sur la nécessité de mettre en place une capacité de prévention plutôt que de se contenter de réagir après une catastrophe. Plusieurs participants ont demandé la mise en place de systèmes d'information et d'alerte rapide, y compris aux niveaux régional et sous-régional. La nécessité d'installer des systèmes régionaux d'observation du climat afin de permettre un meilleur suivi des variations climatiques a également été mentionnée. On a fait observer que le monde s'était uni face au tsunami qui avait frappé l'Asie de l'Est, et que celui-ci avait suscité un élan politique dont il faudrait tirer parti en développant davantage la coopération internationale en vue de la mise en place de systèmes d'information et d'alerte rapide dans le cadre d'efforts plus larges de prévention des catastrophes. Toutefois, un tel système devrait être suffisamment adaptable pour pouvoir répondre aux besoins des petits États, notamment des petits États insulaires en développement.

12. L'importance de la conservation de la biodiversité a été soulignée. Des systèmes de comptabilité des ressources naturelles devraient être mis au point, avec l'aide du système des Nations Unies, afin de permettre une évaluation économique, sociale et environnementale intégrée des écosystèmes.

13. De nombreux participants ont souligné qu'il importe de constituer des partenariats en vue d'échanger les données d'expérience et pratiques optimales, de

mettre au point des technologies et de créer des capacités de gestion dans le domaine de l'atténuation des vulnérabilités et de la gestion des catastrophes. Les petits États insulaires en développement ont besoin de l'aide de la communauté internationale pour constituer ces partenariats et mettre au point ces technologies.

Atténuer les vulnérabilités en exploitant les énergies renouvelables

14. On a fait observer que de nombreux petits États insulaires en développement sont fortement tributaires de l'importation d'hydrocarbures pour satisfaire leurs besoins énergétiques et on a souligné la nécessité de mettre au point toute une gamme d'options dans ce domaine. Les petits États insulaires en développement devraient avoir plus largement recours aux énergies renouvelables, en choisissant les sources qui sont le mieux adaptées à leur situation. On a par ailleurs noté qu'il faudrait tenir compte de l'étroitesse des marchés des petits États insulaires en développement lorsqu'on élaborerait les options énergétiques à leur proposer.

15. Bien que certains petits États insulaires en développement aient déjà adopté un ensemble de technologies d'exploitation des énergies renouvelables, beaucoup reste à faire s'agissant de l'adoption de cadres réglementaires appropriés et incitatifs ainsi que de mesures en vue de faciliter les transferts de technologie. On a fait observer que les pratiques traditionnelles en matière d'utilisation des sources d'énergie peuvent être un obstacle à l'introduction de technologies d'exploitation des énergies renouvelables dans les petits États insulaires en développement, obstacle qu'il faudra surmonter.

16. Bien que la part que représentent les énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie ait augmenté dans de nombreux petits États insulaires en développement, il est nécessaire de mobiliser un appui politique en vue d'accroître leur utilisation en tant qu'important moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de mettre à profit le potentiel qu'offrent les ressources naturelles pour produire de l'énergie et réduire les dépenses liées à l'importation d'énergie/d'hydrocarbures. On a souligné l'importance des partenariats entre petits États insulaires en développement dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que les possibilités de coopération et de partenariats s'agissant de la mise au point de technologies d'exploitation des énergies renouvelables et de la mise en place de capacités financières, humaines et institutionnelles dans ce domaine.

17. On a cité plusieurs exemples de technologies d'exploitation des énergies renouvelables adoptées dans des petits États insulaires en développement. À Maurice, la bagasse, utilisée depuis longtemps dans l'industrie sucrière pour la cogénération d'énergie, est désormais également utilisée comme combustible de cogénération dans les centrales électriques au charbon, en remplacement des combustibles fossiles. Le Gouvernement de la Barbade a adopté, avec succès, des mesures incitatives en vue de promouvoir l'installation de systèmes solaires de production d'eau chaude.

Mesures devant faire l'objet d'un examen plus approfondi

18. Les membres du groupe de travail 1 recommandent que les mesures ci-après fassent l'objet d'un examen plus approfondi :

- Établissement et/ou renforcement de systèmes régionaux et sous-régionaux d'information et d'alerte rapide;
- Exploitation du potentiel des énergies renouvelables en tant que moyen de réduire la production de gaz à effet de serre et de satisfaire durablement les besoins croissants d'énergie des petits États insulaires en développement;
- Création de capacités humaines, techniques et de gestion dans les petits États insulaires en développement en matière de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets, grâce notamment à la coopération et aux partenariats internationaux;
- Engagement à lier les efforts et les ressources consacrés à l'aide humanitaire et ceux consacrés à l'atténuation des effets des catastrophes;
- Attention spéciale à accorder aux vulnérabilités des petits États insulaires en développement lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles qui doit se tenir à Kobe (Japon) du 18 au 20 janvier 2005;
- Prise en compte des besoins spéciaux des petits États insulaires en développement sur le plan des vulnérabilités et des catastrophes naturelles, aux fins de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et du Plan d'application du Sommet mondial sur le développement durable;
- Intégration des questions relatives à l'atténuation des effets des catastrophes dans les décisions que prendra la Commission du développement durable à sa trentième session sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains.

Annexe

Message en date du 10 janvier 2005, adressé aux participants de la réunion-débat n° 1 de la Réunion internationale par le Président de la République des Maldives

1. Le 26 décembre 2004, nous avons été réveillés par une terrible manifestation de la réalité concrète de notre fragilité sur le plan écologique. Le tsunami provoqué ce matin-là par le tremblement de terre de Sumatra a balayé tout l'archipel des Maldives avec une violence dévastatrice, tuant, détruisant les infrastructures, paralysant l'économie et emportant sur son passage le produit de décennies de dur labeur. Il n'y a pas de doute que le désastre est sans précédent – c'est la pire catastrophe naturelle qui ait jamais frappé le pays et la première de son espèce.

2. Nous avons commencé à nous attaquer aux tâches écrasantes qui s'imposent : assurer les secours d'urgence, remettre sur pied nos vies et nos moyens de subsistance et reconstruire le pays. Il y a vraiment de quoi frémir. On a compté 82 morts, 26 personnes sont encore portées disparues et 13 îles ont dû être complètement évacuées. Plus de 15 000 personnes sont sans abri, et nombreux sont ceux qui manquent de vivres et d'eau. Le tourisme et la pêche sont sinistrés. Sur 87 stations balnéaires, il a fallu en fermer 19. De gros travaux seront nécessaires avant qu'elles puissent rouvrir. On estime que le montant total des dégâts dépasse largement le milliard de dollars. Comme nous concentrons actuellement notre énergie sur les opérations de secours et de relèvement, nous n'avons pas encore eu le temps de mesurer les effets de la catastrophe sur notre fragile environnement – mais il y a de quoi s'alarmer : la végétation s'étiole à cause de l'inondation et de l'irruption d'eau de mer dans les eaux souterraines. La disparition de végétation rendra nos toutes petites îles encore plus vulnérables sur le plan écologique. Plus grave encore, selon les scientifiques, il pourrait falloir plusieurs années de pluie pour que les réserves d'eau souterraine de nos îles se reconstituent et redeviennent potables.

3. Cette catastrophe nous pousse à réfléchir à la fragilité des petits États insulaires et des plaines côtières. Il est temps de prendre des décisions importantes pour éviter que de tels cataclysmes ne se reproduisent ou pour réduire au minimum les ravages causés par de futures catastrophes naturelles. Le 26 décembre, les vagues se sont retirées en quelques heures, mais les vagues et les inondations dues à l'élévation du niveau de la mer provoquées par le réchauffement de la planète ne se résorberont pas. Cette fois-là, les dégâts seront indescriptibles et nous deviendrons tous des réfugiés pour cause de destruction de l'environnement.

4. Le Protocole de Kyoto entrera en vigueur le 16 février 2005, ce qui nous permettra de renforcer la coopération dans le domaine de l'environnement et d'atteindre les objectifs concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais nous devons nous donner plus de mal pour protéger l'environnement mondial, car le Protocole ne suffit pas à lui seul à régler les problèmes posés par le sinistre avenir qui attend nos pays sur le plan écologique.

5. Le tsunami a eu pour effet d'unir le monde comme il ne l'avait jamais été depuis longtemps. Il faut en profiter pour mettre en place des mécanismes

permettant de faire face aux futurs cataclysmes écologiques. Cette calamité a aussi montré que les catastrophes écologiques ne connaissent pas de frontières et qu'elles font plus de mal dans les petits États insulaires. Le tsunami a touché directement 13 pays sur deux continents et tué des citoyens de plusieurs autres pays.

6. En cette période de deuil mondial, soyons plus agressifs dans la constitution d'un partenariat à l'échelle planétaire pour la défense de l'environnement que nous partageons. J'espère que la Réunion internationale sera une réussite et que l'examen du Programme d'action débouchera sur un plan d'intervention permettant de répondre aux préoccupations et aux besoins qui sont ceux des petits États insulaires en ce XXI^e siècle.
